



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
11 novembre 2015
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 13 octobre 2015, à 15 heures.

Président : M. Krapp (Vice-président) (Allemagne)

Sommaire

Point 24 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (*suite*)
- b) Participation des femmes au développement (*suite*)
- c) Mise en valeur des ressources humaines (*suite*)


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-17693X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Logar (Slovénie), M. Krapp (Allemagne), Vice-président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 24 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement
(suite)

a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (suite) (A/70/281)

b) Participation des femmes au développement (suite) (A/69/156 et A/70/256)

c) Mise en valeur des ressources humaines (suite) (A/70/293)

1. **M. Erdman** (États-Unis d'Amérique) dit que le fléau de la pauvreté est plus répandu et plus profondément enraciné que n'importe quel conflit ou maladie. Comme le Président Obama l'a déclaré lors du Sommet des dirigeants sur la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) et l'extrémisme violent, la pauvreté n'est pas à l'origine du terrorisme, mais lorsque les gens sont pauvres et humiliés par l'injustice et la corruption, cela peut alimenter des ressentiments susceptibles d'être exploités par les terroristes. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que l'élimination de l'extrême pauvreté est indispensable pour parvenir au développement durable, qui est à son tour essentiel pour contrer l'extrémisme violent. Pour la toute première fois, on dispose des outils, des technologies, de la volonté politique et des ressources pour mettre un terme à la pauvreté tout en garantissant l'utilisation durable des ressources de la planète.

2. Des progrès considérables ont été réalisés depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement durable (OMD). On sait désormais qu'une croissance économique inclusive, une gouvernance efficace, des institutions responsables et une plus grande égalité entre les sexes se traduisent par une amélioration du niveau de vie des individus, des familles, des collectivités et des sociétés tout entières. Cela nécessite de recueillir des données, de mesurer les résultats, d'élargir au maximum les options de financement et de faire preuve de créativité en matière de partenariats. Lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le monde s'est mis d'accord sur des principes, notamment

la mobilisation des ressources nationales par le biais d'une réforme fiscale, l'accès aux services financiers, l'aide publique au développement (APD) pour les pays qui en ont le plus besoin, une éducation de qualité pour les femmes et les filles, l'innovation scientifique et technologique, la création d'un environnement dans lequel l'investissement est dirigé vers des entreprises productives, ainsi que la promotion de la bonne gouvernance et de l'État de droit. Les mécanismes financiers convenus ont été déterminants pour parvenir aux objectifs de développement durable.

3. Chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique, social et environnemental. Cependant, les États-Unis demeureront un partenaire efficace et désireux d'investir dans plusieurs dizaines de programmes qui viennent en aide à des millions de personnes dans le monde tous les jours. Les États-Unis sont, de façon systématique, le plus gros donateur bilatéral d'APD. Par ailleurs, ils se sont engagés à garantir que ces ressources parviennent d'abord aux plus nécessiteux. La part de l'aide bilatérale totale nette octroyée par les États-Unis aux pays à faibles revenus a plus que doublé entre 2005 et 2014. Le Président Obama a fait voler en éclats le mythe selon lequel les efforts entrepris pour lutter contre la maladie et la pauvreté étaient vains et qu'il n'y avait plus aucun espoir pour certaines régions et certains peuples qui étaient condamnés à un cycle sans fin de souffrances. Les États-Unis continueront de s'inspirer de ce message pour mettre un terme à la pauvreté.

4. **M. M. Osman Sid Ahmed Mohammed Ali** (Soudan) affirme qu'en raison du rôle qu'elles jouent au sein de la famille, c'est aux femmes qu'il incombe d'élever les futures générations, et on ne parviendra à éliminer la pauvreté que si on leur accorde leur juste place dans les processus de prise de décision. La réussite du Programme 2030 dépendra également de l'investissement dans l'éducation, la formation et le renforcement des capacités pour les jeunes gens des deux sexes. Dans sa stratégie nationale d'élimination de la pauvreté, le Soudan souligne la responsabilité qui incombe au secteur privé de fournir aux jeunes une éducation, des soins de santé et des possibilités d'emploi. Le plan économique du Soudan pour 2015-2019 comprend des mesures visant à développer l'agriculture, à accroître l'investissement étranger direct, à diversifier les exportations, à améliorer l'infrastructure rurale et à augmenter les dépenses en

matière d'éducation et de recherche scientifique. Dans le cadre du programme de microfinancement du gouvernement soudanais, 12 % des portefeuilles des établissements bancaires vont aux petites entreprises, la priorité étant accordée aux pauvres et aux femmes.

5. Le Soudan est non seulement confronté aux mêmes contraintes que les autres pays les moins avancés en termes de ressources et de capacités, mais il fait également l'objet de sanctions unilatérales qui limitent sa capacité d'investir dans le développement et d'obtenir des prêts. Le Président soudanais a demandé que soit entamé un dialogue national auquel participeront au moins 30 % de femmes. Les femmes représentant également 30 % des parlementaires récemment élus au Parlement national. Les partenariats mondiaux visant à éliminer la pauvreté doivent donner la priorité aux pays les moins avancés et aux pays en situation particulière, et garantir la continuité de l'APD. Le délégué soudanais espère également que des mesures adéquates pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets seront prises lors de la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique.

6. **M. Achergui** (Maroc) précise qu'en dépit des progrès importants réalisés dans le monde, environ 10 % de la population mondiale souffre toujours de sous-alimentation chronique et de nombreux pays en développement n'ont pas atteint l'objectif visant à réduire de moitié la pauvreté et la proportion de personnes souffrant de la faim. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 devra donc jouer un rôle de catalyseur pour aider les pays en développement à relever ce pari et à mobiliser des ressources suffisantes. Le phénomène de la pauvreté est multidimensionnel et nécessite une approche globale qui devra s'inscrire dans le long terme et prévoir des outils de mesure et d'évaluation. Au Maroc, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a toujours été une préoccupation des pouvoirs publics. Plus de la moitié du budget de l'État est dédié aux secteurs sociaux et un intérêt particulier est accordé aux catégories sociales vulnérables et démunies. La réforme institutionnelle et les plans stratégiques ont permis au Maroc de progresser, grâce notamment à une initiative nationale du développement humain qui a entraîné des baisses importantes de la pauvreté et de la vulnérabilité entre 2001 et 2011. Les politiques publiques ont su tirer parti du ciblage géographique

des ressources étatiques pour mettre à la disposition des décideurs un recueil intégré d'indicateurs sur la pauvreté, la vulnérabilité et les disparités.

7. Conscient que la pauvreté est un phénomène qui prédomine dans les zones rurales, le Maroc continue d'accorder la priorité au développement rural et à l'amélioration des conditions de vie, notamment grâce à une politique volontariste axée sur le renforcement de l'autosuffisance alimentaire, l'agriculture familiale et les activités génératrices de revenus, au profit en particulier de la femme rurale. Les pouvoirs publics se sont également engagés dans l'amélioration de l'infrastructure rurale et ont investi de façon à assurer des services énergétiques modernes. En conséquence, 98,4 % des zones rurales avaient accès à l'électricité à la fin de l'année 2013. L'accès à l'eau potable s'est également amélioré. Son Gouvernement a également renforcé le système de couverture médicale, qui a été généralisé aux plus démunis, auquel s'ajoute une baisse des prix de 30 % des médicaments vendus au Maroc. Un autre programme a permis de réduire la proportion de la population urbaine vivant dans les bidonvilles de 8,2 % en 2004 à 3,9 % en 2010.

8. Le Maroc a fait de la coopération Sud-Sud et tripartite une priorité de sa politique étrangère et a intensifié ses efforts pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire en mettant son expérience à la disposition de plusieurs pays dans les domaines de l'irrigation et de la fertilité des sols, de l'insémination des nuages et de la lutte contre le criquet pèlerin.

9. De l'avis de **M. Gumende** (Mozambique), bien que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté ait pratiquement diminué de moitié, la pauvreté et les inégalités demeurent les principales préoccupations dans la mise en œuvre du Programme de 2030. Il est également préoccupant de constater que la réduction de la pauvreté a été moins importante en Afrique subsaharienne que dans d'autres régions, puisque 13 pays seulement ont atteint les objectifs de développement durable pertinents. D'autres efforts sont donc nécessaires pour engendrer des transformations structurelles par le biais de partenariats et d'un appui au renforcement des capacités. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont créé une dynamique qui a permis de soutenir les efforts entrepris pour lutter contre la pauvreté et les autres menaces qui pèsent sur le développement, mais 1,3 milliard de personnes vivent toujours dans la pauvreté. L'expérience a montré qu'on ne pouvait

atteindre les résultats souhaités qu'en intégrant les objectifs internationaux dans les objectifs nationaux et en mobilisant tous les acteurs internationaux, régionaux et locaux dans des actions coordonnées. Les progrès réalisés à chaque étape de la mise en œuvre doivent également être suivis et mesurés.

10. Au Mozambique, la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement a permis d'élargir l'accès à l'éducation, de parvenir à un équilibre entre garçons et filles dans l'accès à l'enseignement primaire grâce à des activités de sensibilisation, notamment en zone rurale, de réduire la mortalité infantile, de promouvoir la santé sexuelle et reproductive, et les droits sexuels des adolescents et des jeunes, et d'augmenter ainsi l'espérance de vie, et d'améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux autres droits humains. Grâce aux programmes mis en œuvre par le Gouvernement avec le soutien des partenaires de développement, le Mozambique fait partie des pays ayant réalisé des progrès importants dans la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 mettra à profit la dynamique et les réalisations des objectifs du Millénaire pour le développement et tiendra compte des enseignements tirés. Dans son plan national pour 2015-2019, le Mozambique s'est donné comme priorité de consolider l'unité nationale, la paix et la souveraineté, de développer le capital humain et social, de promouvoir l'emploi et la compétitivité, de développer l'infrastructure socio-économique et de garantir la gestion durable et transparente des ressources naturelles et de l'environnement. Cette approche reflète les dimensions économiques, sociales et environnementales des objectifs de développement durable. La principale difficulté rencontrée par son pays sera la mobilisation des ressources, notamment des ressources nationales.

12. **M. Benamadi** (Algérie) souligne que l'élimination de la pauvreté constitue le plus grand défi mondial et un préalable indispensable au développement durable. Chaque pays est confronté à des difficultés qui lui sont propres pour parvenir au développement durable, et une approche uniformisée ne suffit pas. L'Algérie se félicite donc que les difficultés auxquelles sont confrontés les groupes de pays les plus vulnérables aient été incluses et reconnues dans le Programme de 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

13. Sa délégation appelle la communauté internationale à soutenir la mise en œuvre des stratégies et des plans établis en vue d'éliminer la pauvreté, notamment l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. S'il est nécessaire d'insister sur l'importance de ces engagements collectifs, il est également important de réaffirmer que ces efforts doivent être réalisés en conformité avec le principe des responsabilités communes mais différenciées et qu'ils ne doivent pas restreindre la marge de manœuvre politique des pays en développement.

14. Les conflits, les pandémies, l'instabilité des prix des produits de base et les effets du changement climatique ont considérablement freiné les progrès réalisés jusqu'ici, dont le rythme est déjà très lent. Dans ce contexte, il faut un environnement international favorable, fondé sur un partenariat mondial revitalisé, pour que l'Afrique parvienne à assurer une croissance économique durable, une stabilité financière, le plein emploi et une meilleure résilience. À cette fin, sa délégation exhorte les partenaires internationaux à respecter leurs engagements en mettant rapidement à disposition l'APD, car elle constitue la principale source de financement pour le développement de nombreux pays africains.

15. La participation et l'autonomisation des femmes dans tous les secteurs de la société sont d'une importance indéniable et ont énormément contribué à l'élimination de la pauvreté. Plusieurs réformes pertinentes ont permis aux Algériennes de gagner en autonomie comme en témoigne le fait que les filles sont désormais majoritaires dans le primaire, le secondaire et le supérieur, que davantage de femmes exercent la profession de juge, que plusieurs programmes consacrés à l'alphabétisation, à des activités génératrices de revenus et au microcrédit sont proposés aux femmes et qu'il y a quatre fois plus de femmes parlementaires que lors de la précédente législature.

16. **M. Yusuf** (Nigéria) dit que l'amélioration des conditions de vie du milliard de personnes les plus

déshéritées qui vivent toujours dans l'extrême pauvreté doit être la cible des objectifs du développement durable, tel qu'indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. La situation en Afrique subsaharienne mérite une attention particulière puisque c'est là que se trouve la majeure partie des personnes vivant dans l'extrême pauvreté. L'adoption d'indicateurs mesurables basés sur des éléments pluridimensionnels et transversaux comme les soins de santé, la nutrition, l'éducation et le revenu sera déterminante dans la mise en œuvre du Programme 2030.

17. La protection sociale est un instrument puissant pour réduire la pauvreté et promouvoir la cohésion sociale, et les pays dotés d'un tel système ont mieux surmonté la crise économique mondiale. Les initiatives louables prises en réponse à la crise par l'Organisation internationale du travail, notamment le Pacte mondial pour l'emploi, permettront de renforcer la cohérence entre les politiques économiques, sociales et environnementales. L'égalité des sexes est essentielle pour assurer la croissance économique, l'élimination de la pauvreté et le développement durable, et une réglementation plus stricte du marché du travail est nécessaire pour garantir aux femmes des conditions équitables. Le programme national nigérian d'élimination de la pauvreté comporte des initiatives favorisant l'autonomie financière des femmes grâce à l'acquisition de compétences et des projets de microcrédit destinés aux femmes et aux jeunes. En parallèle, l'Agence nigériane pour les petites et moyennes entreprises a amélioré les possibilités d'emploi dans les zones rurales. Le système des Nations Unies a aidé les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de politique macroéconomique et à élaborer leurs stratégies nationales de développement, mais il doit aller plus loin pour éliminer l'extrême pauvreté et soutenir les efforts des pays en développement dans ce domaine.

18. Selon **M. Alemu** (Éthiopie), bien que des progrès considérables aient été réalisés, la faim reste le défi majeur en matière de développement. L'agriculture paysanne est essentielle pour garantir la sécurité alimentaire et augmenter les revenus. L'élargissement de la protection sociale est également crucial pour le développement rural, car il permet de réduire la pauvreté. En Éthiopie, la pauvreté absolue est passée de 44 % en 2000 à 22 % en 2015. Le pays a donc réussi à atteindre l'objectif consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. La politique nationale

de développement est basée sur un développement rural global. La mise en œuvre réussie d'une stratégie d'industrialisation axée sur le développement agricole a permis d'accroître la production et la productivité dans ce secteur, de diminuer la pauvreté rurale et d'améliorer l'infrastructure sociale et physique dans les zones rurales, mais il reste encore à assurer la sécurité alimentaire des ménages. Le programme éthiopien de protection sociale fondé sur des activités productives apporte un soutien direct aux ménages en situation d'insécurité alimentaire chronique et 7 millions de personnes ont pu en bénéficier. Au cours des cinq dernières années, 3,8 millions de personnes sont sorties de l'insécurité alimentaire grâce au programme qui a également atténué l'impact de la sécheresse. Mais alors que les multiples conséquences du changement climatique menacent les personnes pauvres et vulnérables, il est nécessaire de renforcer davantage les mécanismes de réduction des risques de catastrophe dans le cadre du développement durable.

19. L'économie éthiopienne connaît une des croissances les plus rapides au monde et sa transformation structurelle repose sur une vision nationale inclusive et unificatrice inscrite dans une perspective à long terme et axée sur la croissance des revenus et la réduction de la pauvreté. Néanmoins, de par son statut de pays moins avancé, l'Éthiopie reste confrontée à des difficultés dans sa lutte contre la pauvreté et elle a besoin du soutien constant des partenaires de développement et du système des Nations Unies. Les objectifs de développement durable seront intégrés dans le plan national de développement et le Gouvernement éthiopien continuera d'accorder une place prépondérante à la prise de décision et à la planification rigoureuses et fondées sur des données factuelles afin de soutenir la croissance. Pour éliminer la pauvreté, il faut relancer la solidarité mondiale et renforcer les partenariats entre les pays développés et les pays en développement, les Nations Unies et les autres organisations internationales.

20. **M. Bhattarai** (Népal) affirme que la pauvreté n'entraîne pas uniquement des problèmes socioéconomiques, mais qu'elle est aussi la cause fondamentale des conflits et de l'instabilité politique qui, à terme, menacent la paix, la sécurité et le développement à l'échelle internationale. L'élimination de la pauvreté a été au centre du programme national de développement du Népal pendant deux décennies, et les programmes de création d'emplois ont permis de

réduire nettement l'extrême pauvreté. Malgré de nombreuses difficultés, y compris dix années de conflit suivies d'un processus de paix laborieux, le Népal a réalisé des progrès satisfaisants concernant la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement durable. En conséquence, il s'est fixé comme objectif de sortir de la catégorie des pays les moins avancés d'ici 2022.

21. Malheureusement, les tremblements de terre dévastateurs d'avril et de mai 2015 ont fait près de 9 000 victimes et provoqué environ 7 milliards de dollars des États-Unis de dégâts. Cette catastrophe naturelle va vraisemblablement faire basculer 2,5 à 3,5 % de la population dans la pauvreté et a entravé les activités visant à éliminer la pauvreté. Néanmoins, le Népal tient sincèrement à remercier les pays voisins et les autres pays pour le soutien spontané, la solidarité et la bonne volonté dont ils ont fait preuve pendant la phase des opérations de secours, et sa délégation est convaincue que le pays sera en mesure de mieux se reconstruire et de façon plus intelligente dans le cadre du Programme 2030.

22. Les populations pauvres ont un accès limité aux ressources et aux opportunités, et les efforts engagés pour éliminer la pauvreté ont été freinés par des obstacles structurels tels que l'absence de littoral, le manque d'infrastructures et les écarts en termes de ressources, de technologie et autres capacités. Manifestement, la pauvreté reste un défi majeur. Dans ce contexte, la délégation souligne la nécessité pour les pays développés de respecter leurs engagements en matière d'APD afin, qu'en autres, des progrès substantiels soient réalisés dans le développement de l'infrastructure et de la capacité productive.

23. Le Népal s'est engagé à défendre les droits de l'homme, notamment en favorisant l'émancipation des femmes et en luttant contre la féminisation de la pauvreté. Il est donc partie aux instruments internationaux des droits de l'homme et encourage activement les femmes à participer à tous les domaines du processus décisionnel, y compris aux postes de direction. Promulguée le 20 septembre 2015, la Constitution népalaise a élargi de manière ambitieuse les droits des femmes, et plusieurs dispositions institutionnelles et juridiques ainsi que divers fonds et programmes ciblés ont permis de faire progresser l'objectif visant à émanciper les femmes et à leur fournir un appui.

24. **M^{me} Zahir** (Maldives) indique que l'objectif central du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est l'élimination de la pauvreté. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont permis de réaliser d'importants progrès et notamment de reconnaître que la pauvreté est un phénomène pluridimensionnel qui a des répercussions sur tous les objectifs de développement durable. Le Gouvernement des Maldives a obtenu de bons résultats en se lançant dans une approche du développement axée sur les populations et en investissant dans les soins de santé, l'infrastructure, l'emploi et d'autres indicateurs clés du développement humain. Il a également investi dans les secteurs de la protection sociale afin que les travailleurs des secteurs public et privé puissent disposer d'un filet de sécurité après leur départ à la retraite.

25. Étant donné que plus de 44 % de la population des Maldives est âgée de moins de 25 ans, son Gouvernement a mis en place des politiques visant à promouvoir l'emploi chez les jeunes et il leur fournit des possibilités en matière d'éducation ainsi que des soins de santé. Plusieurs établissements de l'enseignement supérieur nouvellement créés ont élargi l'accès à l'éducation et des programmes de prêts ont permis à davantage d'étudiants de poursuivre leurs études à l'étranger. Par le biais des programmes de formation professionnelle, les étudiants ont pu suivre des stages dans le secteur privé et une ville aménagée pour les jeunes à proximité de la capitale leur permet de trouver un travail décent et des activités récréatives.

26. L'inégalité des revenus est un problème croissant et c'est l'une des raisons pour lesquelles les indicateurs économiques et financiers traditionnels, comme le produit intérieur brut, doivent évoluer, car ils ne prennent pas en compte les aspects tels que les inégalités, les risques économiques, la dégradation de l'environnement et la surexploitation des ressources. Ainsi, aux Maldives, la pauvreté absolue a nettement diminué, mais les écarts de richesse entre les atolls se sont accentués.

27. L'économie des Maldives est largement tributaire du tourisme et de la pêche, deux secteurs volatiles en raison des conditions météorologiques imprévisibles et extrêmes. Pour parvenir à un développement durable, les petits États insulaires en développement doivent diversifier leur économie et bâtir une infrastructure résistante aux conditions climatiques. Les progrès acquis de haute lutte en matière de développement pourraient être balayés en quelques minutes dans les

États insulaires, et l'endettement élevé et la difficulté d'accès à des prêts à des conditions de faveur limitent la capacité d'investissement dans les mesures de lutte contre la pauvreté. Pour éliminer la pauvreté et parvenir au développement durable, il faudra maintenir jusqu'en 2030 la dynamique engendrée en 2015.

28. **M. Madisa** (Botswana) déplore le fait que la majorité des habitants de la planète ne puisse toujours pas satisfaire ses besoins essentiels, notamment en matière d'alimentation, de logement, d'hygiène et d'eau potable, alors même que l'humanité dispose des ressources, des institutions et des capacités nécessaires pour répondre efficacement à de nombreux défis mondiaux. Dans les pays en développement, la pauvreté fait obstacle à la réalisation de tous les objectifs de développement convenus à l'échelle mondiale, y compris aux objectifs de développement durable.

29. En Afrique, particulièrement, les obstacles à l'élimination de la pauvreté sont nombreux : termes de l'échange défavorables et barrières commerciales, perte de compétitivité sur les marchés mondiaux pour les produits en provenance d'Afrique, manque de ressources financières pour le développement, déclin du niveau de l'investissement dans les transports et les communications et taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes. Dans ce contexte de crise alimentaire, énergétique, financière et économique mondiale, les pays en développement qui, comme le sien, sont des importateurs nets de denrées alimentaires, doivent mener une lutte difficile pour préserver leur infrastructure sociale et le bien-être de leur population. Néanmoins, ces problèmes peuvent être surmontés et les priorités nationales de développement peuvent être financées à condition que les engagements internationaux soient respectés. Le renforcement de la coopération internationale destinée à soutenir le développement agricole et rural, l'accès à une éducation de qualité, l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes contribueront à la lutte contre la pauvreté.

30. Au Botswana, les filets de sécurité sociale protègent les segments les plus vulnérables de la population, y compris les personnes âgées et handicapées. Étant donné que le Gouvernement dispose de peu de ressources, la bonne volonté et le soutien constant de la communauté internationale sont extrêmement appréciés et seront déterminants pour progresser davantage.

31. **M. Emvula** (Namibie) dit que l'élimination de la pauvreté doit demeurer l'objectif central et fondamental du Programme 2030. Les règles du commerce mondial et de l'investissement doivent être conçues pour surmonter les contraintes auxquelles sont confrontés les pays en développement et les efforts entrepris pour réformer les institutions financières internationales doivent être renforcés afin que les préoccupations de ces pays soient prises en considération.

32. Dans ce pays, la pauvreté et son cortège de maux se manifestent de façon si douloureuse qu'on oublie facilement les importantes avancées réalisées par le Gouvernement depuis que la Namibie a obtenu son indépendance. Les moyens de subsistance se sont améliorés et 400 000 personnes sont sorties de la pauvreté. Des progrès extraordinaires ont été réalisés, comme le montre la diminution de la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté, qui est passée de 69 % en 1993 à 29 % en 2010. Cela ne signifie cependant pas que le travail est fini. Étant donné que la pauvreté est un héritage structurel de l'apartheid et qu'elle exige des travaux détaillés de recherche, de suivi et d'évaluation, le Gouvernement a créé un ministère chargé de l'élimination de la pauvreté et du bien-être social, qui coordonne, met en œuvre et évalue les programmes publics visant à éliminer la pauvreté.

33. La différence entre la réussite académique et financière des enfants issus des familles à revenu élevé et celle des enfants issus des familles à faible revenu demeure un problème endémique. Le Gouvernement reconnaît la nécessité de garantir aux enfants pauvres un même accès à l'éducation et au développement des compétences afin d'échapper aux circonstances de leur naissance. Des activités génératrices de revenus durables sont essentielles pour faire en sorte que la population namibienne puisse vivre dignement. Il rappelle qu'un homme réellement développé gagne suffisamment pour assurer des conditions de vie décentes à lui-même et à sa famille, sans avoir besoin d'être aidé par les autres, et qu'une existence digne est plus importante pour l'esprit humain que la richesse.

34. **M. Edou** (Togo) affirme que son pays a lancé un vaste programme de développement dénommé Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire, qui vise à atteindre environ la moitié des Togolais, notamment les personnes défavorisées. Les Togolaises, qui représentent 51,2 %

de la population rurale, jouent un rôle crucial dans le développement du pays en général et dans le secteur agricole en particulier. Plusieurs initiatives ont été menées pour répondre équitablement aux besoins des hommes et des femmes, notamment la prise en compte du genre dans le dispositif de suivi-évaluation d'un plan d'action triennal, la mise en place d'une cellule genre au sein du département en charge de l'agriculture, le renforcement des capacités en genre et le financement de campagnes de sensibilisation à l'endroit du monde rural et agricole sur le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles.

35. Grâce aux efforts de son Gouvernement, l'accès aux intrants agricoles des couches les plus vulnérables de la population s'est amélioré, ce qui s'est traduit par une augmentation spectaculaire de la production de maïs et de riz et des revenus qui en découlent. Non seulement cela a permis de dégager des excédents de production, mais aussi de réduire de moitié le taux de prévalence de la sous-alimentation, ce qui a valu au pays une distinction de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Par ailleurs, le projet de droit à l'alimentation financé par la FAO a renforcé la sensibilisation sur la sécurité alimentaire et constitue un outil important dans la perspective de faim zéro. La diffusion de technologies novatrices et améliorées destinées aux femmes est un autre domaine cible.

36. Pour garantir l'accès à la terre, le Gouvernement a mis sur pied un comité national chargé d'examiner la question du régime foncier. Il entend collaborer avec les collectivités locales pour élaborer un cadre sécurisé de gestion foncière. Plusieurs instruments financiers ont également été développés et sont désormais accessibles à toutes personnes intervenant dans le secteur agricole.

37. Pour terminer, il souligne que les réformes mises en œuvre dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ont amélioré les taux d'accès à l'eau, donnant ainsi aux femmes plus de temps pour mener des activités économiques et émancipatrices.

38. **M. Eleyatt** (Mauritanie) déclare que toutes les ressources humaines de la société doivent être mobilisées pour relever les défis auxquels le monde est confronté. Pour la Mauritanie, les jeunes constituent une priorité en termes d'éducation, de formation, de création d'emplois, d'octroi de crédit et de terres agricoles adéquates, et l'agence nationale pour la

solidarité récemment créée cible les projets générateurs de revenus pour les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Son Gouvernement s'efforce également d'intégrer les personnes ayant des besoins particuliers et de promouvoir l'emploi de ces dernières dans les secteurs public et privé.

39. Ces dernières années, d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de l'autonomisation des femmes et de la lutte contre la violence à l'égard de ces dernières. Le Code mauritanien du statut personnel fait actuellement l'objet d'un examen afin de prendre en compte les changements survenus au sein de la famille mauritanienne et les nouvelles réalités de la mondialisation. La Mauritanie s'efforce de respecter les engagements qu'elle a contractés en vertu des conventions internationales relatives aux femmes en cohérence avec son héritage culturel et avec la charia islamique. Elle a mis en place des mesures de discrimination positives afin que les femmes puissent accéder aux postes de décision au sein du Gouvernement et dans les autres secteurs. Le Gouvernement a également mis à la disposition des femmes propriétaires de petites entreprises des programmes de microcrédit, notamment dans les zones rurales. La Mauritanie continuera de veiller à ce que les femmes soient incluses dans les efforts mis en œuvre pour parvenir aux objectifs de développement durable.

40. **M. Narang** (Inde) dit que tous les ans, près de 18 millions de personnes, soit un tiers des décès annuels dans le monde, meurent des suites de la pauvreté. L'écart considérable entre l'espérance de vie et le taux de mortalité infantile des pays à faible revenu et de ceux à revenu élevé est alarmant et inéquitable. Comme l'expérience des objectifs du Millénaire pour le développement durable l'a démontré, la pauvreté diminuera lorsqu'il y aura une croissance économique solide, soutenue et inclusive dans les pays en développement, englobant les secteurs clés de l'infrastructure, de l'industrialisation et de l'innovation.

41. Le problème du changement climatique et de la dégradation de l'environnement doit être abordé selon le principe d'équité. En d'autres termes, il ne faut pas que des centaines de millions de personnes souffrent de la faim et que des millions d'autres se retrouvent sans logement ou soient condamnées à la pauvreté tout au long de leur vie en raison de l'impératif écologique. Les pauvres méritent d'avoir accès à leur juste part des

ressources mondiales, et la responsabilité de trouver une solution au problème du changement climatique ne doit pas reposer sur ceux qui y ont le moins contribué.

42. **M. González Franco** (Paraguay) souligne que son Gouvernement s'est fixé comme priorité la lutte contre la pauvreté dans toutes ses dimensions et dans le strict respect des droits de l'homme : depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement durable en 2000, le taux de pauvreté est passé de 49,7 % à 24,4 % au Paraguay et celui de l'extrême pauvreté de 22,6 % à 10,5 %. Le Gouvernement demeure cependant confronté à des difficultés dans les zones rurales où les taux de pauvreté restent plus élevés.

43. Compte tenu de l'ampleur des défis qu'il faudra relever dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral et des autres instruments internationaux pertinents, tous les pays doivent œuvrer ensemble afin de parvenir à une coexistence harmonieuse, pacifique, respectueuse, juste et inclusive.

44. Le Paraguay met actuellement en œuvre un plan national de développement d'ici à 2030 qui a été élaboré à l'issue de vastes consultations entre le Gouvernement, les autorités locales, la société civile, le secteur privé et le secteur académique, et qui revêt un caractère obligatoire pour le secteur public et indicatif pour le privé.

45. La nation paraguayenne existe grâce à ses femmes qui, avec dignité, abnégation et solidarité, ont jeté les bases de la patrie. Son Gouvernement privilégie les politiques visant à inclure les femmes dans toutes les sphères de la vie publique et s'efforce de saluer leur rôle de pionnières du développement durable à travers leur émancipation. Les femmes sont les principales bénéficiaires des programmes de transferts conditionnels et des services de soins de santé.

46. Étant donné qu'un Paraguayen sur quatre a moins de 40 ans, son Gouvernement s'est engagé sur la voie d'une croissance économique inclusive qui concernera toute la population, notamment les jeunes. À cet égard, le pays enregistre un taux d'alphabétisation de 98 % chez les jeunes et atteindra bientôt l'universalité en matière d'enseignement primaire. Le pays est sur le point d'atteindre l'alphabétisation universelle, sans discrimination fondée sur le sexe, la pauvreté ou la zone de résidence. Par ailleurs, les manifestations

récentes en faveur d'une plus grande transparence dans la gestion publique et d'une éducation de meilleure qualité ont engendré une série de réformes, y compris la création d'un programme de bourses pour les jeunes.

47. La collecte, l'analyse et la diffusion de données sont nécessaires pour produire des informations officielles, fiables et comparables en vue de mettre efficacement en œuvre le Programme de 2030 et le Programme d'action de Vienne. Cela ne sera réalisable que si les capacités nationales sont soutenues et renforcées par toutes les parties prenantes au partenariat mondial pour le développement durable.

48. **M. Anshor** (Indonésie) dit qu'il est important de coordonner les activités intersectorielles et les approches politiques intégrées à tous les niveaux afin de mettre en œuvre les objectifs de développement durable, tout en catalysant également la croissance économique.

49. Un effort important devra également être fait pour améliorer la qualité des ressources humaines et la productivité. L'Indonésie a compris que la croissance est le principal facteur de réduction de la pauvreté. Si l'on veut une main-d'œuvre éduquée, compétente et en bonne santé, il faut améliorer la qualité des services d'éducation et de santé et en augmenter le nombre. Des progrès louables ont été réalisés en termes d'égalité des sexes, mais il faut élargir l'accès à l'éducation. De plus gros investissements dans les infrastructures, notamment dans les routes et les télécommunications, permettront non seulement de relier les gens aux marchés, mais réduiront également les coûts de transaction et amélioreront la productivité.

50. Le renforcement des partenariats mondiaux, le financement du développement et le Mécanisme de facilitation des technologies sont tous essentiels pour le développement durable et doivent être soutenus par la coopération Sud-Sud en complément de la coopération Nord-Sud, tout en tenant compte des besoins spécifiques de chaque pays.

51. **M^{me} Thammavong** (République démocratique populaire lao) indique que le problème de la pauvreté, en particulier celui de l'extrême pauvreté, doit être traité de manière globale et qu'il concerne l'ensemble de la communauté internationale, pas seulement un pays ou un groupe de pays.

52. Son pays, qui est impatient de quitter la catégorie des pays les moins avancés, s'est donné comme

priorité absolue l'élimination de la pauvreté et le développement rural dans ses plans quinquennaux de développement socio-économique national. Dans le cadre de ces plans, du Fonds d'élimination de la pauvreté et d'autres initiatives pertinentes, le Gouvernement s'est fixé l'année 2020 comme échéance pour l'élimination de la pauvreté, notamment dans les zones rurales. La stratégie nationale de croissance et d'élimination de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement durable ont été intégrés dans les plans quinquennaux afin de garantir la cohérence, d'aligner l'aide des partenaires de développement et d'en améliorer l'efficacité. Ainsi, le taux de pauvreté est passé d'environ 28 % en 2002 à près de 17 % en 2014.

53. Son Gouvernement s'attelle également au développement durable par le biais d'une initiative « à trois niveaux » dans laquelle les provinces sont responsables de la planification stratégique, les districts gèrent le développement durable et les villages sont chargés du développement local.

54. Enfin, dans le cadre du débat actuel, M^{me} Thammavong fait remarquer que son pays accueillera, en octobre, la neuvième réunion ministérielle de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur le développement rural et l'élimination de la pauvreté.

55. **M. Bunnag** (Thaïlande) dit qu'il est nécessaire de s'attaquer aux inégalités, car elles sont à l'origine même de la pauvreté. Son Gouvernement, qui s'efforce de lutter contre les inégalités en plaçant l'individu au centre du développement, a adopté une approche du développement humain axée sur un mode de vie inspiré de la philosophie de suffisance économique préconisée par le Roi.

56. Afin d'avancer dans la mise en œuvre du programme 2030, il faut combler l'écart entre pauvreté urbaine et rurale en émancipant les pauvres des zones rurales. Le développement rural et agricole durable doit donc être soutenu en garantissant aux petites et moyennes entreprises, aux agriculteurs et aux petits paysans un accès prévisible et équitable au financement, de façon à ce qu'ils puissent accroître leurs capacités, leur productivité et leur efficacité.

57. Par ailleurs, pour bâtir une société plus juste, plus inclusive et plus équitable, il faut privilégier un développement axé sur les droits. Depuis 2002, son pays a élargi l'accès à des soins de santé abordables et de

qualité, réduisant les disparités entre zones urbaines et rurales, et améliorant les moyens de subsistance. La législation sur l'égalité des sexes a été améliorée puisqu'en investissant dans les femmes et dans l'avenir de la société on contribue à réduire la pauvreté. Étant donné qu'il est de plus en plus difficile d'échapper à la pauvreté en raison de l'intensité et de la fréquence accrues des catastrophes climatiques, des efforts plus importants en matière de réduction des risques permettront aux collectivités de mieux s'adapter au changement climatique. Afin de combler le fossé entre les pays, toutes les parties prenantes doivent améliorer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation, et garantir une assistance financière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

58. **M. Moussa** (Côte d'Ivoire) rappelle qu'en 2011 son Gouvernement a commencé à mettre en œuvre un plan national de développement dont l'objectif principal est la réduction de la pauvreté. À ce jour, la croissance économique a augmenté de 9 % et le revenu par tête de 27 %, des progrès importants ont été réalisés dans le domaine de la santé et de l'éducation, et le chômage a nettement diminué. Étant donné que le taux de pauvreté est passé de 48,9 % en 2008 à 46,3 % en 2015, le Programme de 2030 constitue le cadre approprié pour poursuivre la mise en œuvre du plan national de développement.

59. Les femmes jouent un rôle essentiel dans les activités économiques et leur autonomisation se présente comme un axe majeur de la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Le Gouvernement a encouragé les politiques visant à accroître la présence des femmes dans les instances de décision, à créer des institutions nationales ciblant l'égalité des sexes, à renforcer la représentation politique des femmes et à lutter contre la discrimination à leur égard. Naturellement, aucun développement n'est possible sans des ressources humaines abondantes et de qualité. Dans cet esprit, le Gouvernement a entrepris de mener une politique hardie de formation et de renforcement des capacités comprenant la construction et la réhabilitation des universités, le renforcement de la capacité d'accueil dans les écoles primaires et secondaires, et l'école obligatoire et gratuite pour les enfants de 6 à 16 ans, dès 2015.

60. En vue de capitaliser la chance de disposer d'une population relativement jeune, son pays s'est également engagé aux côtés des institutions

spécialisées des Nations Unies à prendre une part active au projet sur le dividende démographique en Afrique.

61. Étant donné que les ressources nationales ne pourront suffire à elles seules à atteindre les objectifs du Programme de 2030, sa délégation souhaite en appeler à la mobilisation rapide des moyens de mise en œuvre déclinés à travers le Programme d'action d'Addis-Abeba ainsi que les mesures qui seront adoptées à la Conférence de Paris sur les changements climatiques.

62. **M^{me} Ordoñez Solano** (Honduras) déclare que les politiques d'élimination de la pauvreté doivent être correctement coordonnées et associer tous les niveaux du gouvernement et les agents pertinents, y compris les personnes vivant dans la pauvreté. Il faut renforcer la cohérence des politiques et l'intégration des trois piliers du développement durable afin que les politiques sociales, économiques et environnementales soient plus efficaces dans la réduction de la pauvreté. Il convient de prêter une attention particulière à la croissance inclusive, équitable et durable qui crée des emplois, est axée sur l'individu et s'accompagne d'un investissement dans la santé, l'éducation, la formation et la protection sociale. Les pays et les organisations qui soutiennent les politiques d'élimination de la pauvreté doivent également avoir accès à des mécanismes et des outils leur permettant d'évaluer les résultats à court, moyen et long terme, et de faire les ajustements qui s'imposent en cours de route.

63. En 2014, le Honduras est parvenu à éliminer les inégalités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. La parité entre les sexes sera atteinte d'ici 2016 au sein du gouvernement et dans les postes de direction. Depuis 2013, 10 % de la dette de chaque parti politique est consacrée à la formation et à la promotion professionnelle des femmes, de façon à ce que les femmes puissent briguer des postes de décision sur un pied d'égalité avec les hommes et qu'elles accèdent à des postes de responsabilité au niveau national. La plateforme « Vida Mejor » a été créée afin d'améliorer les conditions de vie, de promouvoir le renforcement des capacités et de proposer des microcrédits et une assistance technique pour la création de nouvelles entreprises grâce à des programmes de transfert monétaire assortis de conditions et destinés aux femmes.

64. **M. do Carmo Vieira** (Timor-Leste) précise que son Gouvernement a lancé un certain nombre de programmes visant à réduire la pauvreté et à mettre en place un filet de sécurité pour les membres les plus vulnérables de la société, notamment par le biais d'allocations versées aux personnes âgées et handicapées, et de transferts monétaires destinés aux mères en difficultés à condition que leurs enfants soient assidus à l'école. Le pays lutte également contre la malnutrition infantile en distribuant des repas gratuits dans les écoles, améliorant ainsi la concentration à court terme des enfants et leurs résultats scolaires à long terme. Le Timor-Leste est récemment devenu le premier pays de la région Asie-Pacifique à lancer le Défi Faim Zéro, qui vise à bâtir un avenir dans lequel la population du Timor-Leste pourra jouir du droit fondamental à l'alimentation et où ses moyens d'existence et ses systèmes alimentaires seront suffisamment solides pour résister à des chocs multiples, y compris aux conséquences du changement climatique mondial.

65. Le Timor-Leste s'est engagé à atteindre l'objectif numéro 1 des objectifs de développement durable et à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes. Étant donné qu'un accès limité à l'eau et à l'assainissement contribue à la propagation des maladies transmissibles et à la malnutrition, son Gouvernement s'est également engagé à améliorer l'accès à l'eau potable et à un système d'assainissement efficace. Par ailleurs, il investit en vue d'accroître la production agricole en créant des écoles qui enseignent aux jeunes les meilleures pratiques en la matière, en construisant des systèmes d'irrigation pour augmenter les rendements et en œuvrant dans le cadre du projet Seeds of Life pour fournir aux agriculteurs des semences à plus haut rendement. Son Gouvernement transforme aussi actuellement la formation professionnelle afin de promouvoir le potentiel des jeunes.

66. **M^{me} Kasese-Bota** (Zambie) dit que bien qu'il est peu probable que son pays parvienne à atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement qui consistait à réduire la pauvreté de 29 % d'ici à 2015, des progrès ont été réalisés puisque la pauvreté est passée de 58 % en 1991 à 42,3 % en 2010. Sa délégation appelle à l'harmonisation des mécanismes de collecte des données afin d'éviter des divergences inutiles. Si des avancées considérables ont également été réalisées dans la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale, avec une diminution du taux de l'extrême pauvreté qui

est passé de 36,4 % en 1990 à 11,5 % en 2015, ce chiffre reste à un niveau inacceptable, notamment dans les pays en développement où il atteint 13,4 %. L'élimination de la pauvreté demeure un défi mondial important qui exige une approche globale, équitable et clairvoyante, ainsi que des partenariats mondiaux, des politiques et des cadres juridiques adéquats, comme convenu au sommet des Nations Unies pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

67. Les mesures concrètes mises en place pour atteindre les cibles et les objectifs convenus à l'échelle mondiale pour lutter contre la pauvreté doivent intégrer les politiques environnementales, économiques et sociales, et soutenir la transformation économique structurelle, l'industrialisation, la création de valeur ajoutée et la diversification. Le Gouvernement zambien continuera de mettre en œuvre des politiques visant à créer des emplois et à réduire la pauvreté et les inégalités, notamment dans les zones rurales, conformément aux plans quinquennaux de développement national et au programme Vision à l'horizon 2030. Afin d'améliorer l'accès aux marchés et de réduire les coûts commerciaux, le Gouvernement a investi davantage dans les infrastructures routières, notamment avec les projets Link Zambia 4000 et 8000, et le projet Pave Zambia.

68. La Zambie s'attaque également à la pauvreté en milieu rural, qui est trois fois plus élevée qu'en zone urbaine, grâce à des interventions telles que le projet social visant à élargir le transfert monétaire en vue d'éliminer la faim et l'extrême pauvreté au sein des groupes les plus vulnérables des zones rurales.

69. Reconnaissant le rôle important et l'impact positif des femmes dans la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement zambien a favorisé leur participation au développement national en créant des mécanismes qui soutiennent les femmes entrepreneurs et en leur donnant accès à un financement abordable. D'autres progrès ont été réalisés en intégrant des politiques, des stratégies et des programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les plans nationaux de développement, notamment en nommant des femmes à des postes clés du processus décisionnel.

70. **M. Calvo Calvo** (Costa Rica) affirme que sa délégation reconnaît l'importance de la résolution 68/227 de l'Assemblée générale, en particulier le lien qu'elle établit entre l'égalité des genres, les droits de la femme, l'élimination de la

pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement durable. Le Costa Rica se félicite de l'objectif numéro 5 des objectifs de développement durable, ainsi que de l'intégration de la problématique du genre dans le Programme de 2030. Les droits des femmes et des filles, notamment les droits sexuels et reproductifs, doivent réellement être intégrés dans la mise en œuvre du Programme de 2030 pour atteindre les objectifs de développement durable. Les femmes et les filles sont le moteur du changement et doivent donc être dotées des outils politiques, financiers et sociaux nécessaires pour participer pleinement à tous les processus décisionnels des secteurs public et privé à l'échelle nationale et internationale.

71. Le Costa Rica est fier de conduire les efforts déployés pour élire la première femme Secrétaire général des Nations Unies, notamment en appelant les États Membres à présenter des femmes candidates, tel que stipulé dans la résolution 69/321 de l'Assemblée générale. Il est temps de reconnaître les formidables capacités, les compétences et l'engagement des femmes dans toutes les sphères, et d'envoyer un signal politique sans équivoque, en montrant qu'au moment où elle célèbre le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, l'Organisation des Nations Unies met en pratique ce qu'elle prône en matière d'égalité et d'autonomisation des femmes et des filles.

72. La communauté internationale doit créer un environnement propice à l'émancipation économique des femmes : un environnement qui dépasse les préjugés macroéconomiques sexistes, qui cible la création d'emplois pour les femmes et qui sensibilise aux conséquences des politiques fiscales restrictives sur les droits des femmes et des filles, notamment sur leur droit à une éducation de qualité. Les femmes doivent également avoir accès aux ressources productives nécessaires afin de participer effectivement à la création de bien-être, notamment à un emploi décent et à une protection sociale adéquate. Des efforts doivent également être réalisés pour reconnaître, réduire et redistribuer le fardeau du travail domestique non rémunéré essentiellement réalisé par les femmes. Par ailleurs, il faut promouvoir les réseaux de soins et surmonter les stéréotypes négatifs du travail domestique de façon à ce que les hommes partagent les responsabilités dans ces tâches.

73. Enfin, en matière de lutte contre la marginalisation injustifiée des femmes et des filles,

M. Calvo Calvo souligne que des instruments de mesure sont nécessaires pour fournir des données statistiques ventilées susceptibles d'être intégrées dans les stratégies nationales de développement ainsi que dans les programmes et les politiques des Nations Unies.

74. **M. Andanje** (Kenya) constate que la discrimination fondée sur le sexe a des répercussions négatives sur le rôle joué par les femmes dans le développement et les prive de l'égalité d'accès à l'enseignement, aux soins de santé, à un travail décent et à la représentation politique et économique. Étant donné que les femmes représentent 51 % de la population mondiale, elles ont un rôle central à jouer dans la réalisation du Programme de 2030. Cependant, un trop grand nombre de femmes demeurent confrontées à la discrimination, à la pauvreté, au chômage, à la violence, au VIH/sida et ne bénéficient pas d'un accès adéquat à l'éducation. Il est donc impératif que les femmes et les filles aient accès à l'éducation, à la santé et à un travail décent, comme le soulignent les objectifs de développement durable. Les gouvernements doivent mettre en œuvre des mesures législatives claires afin que les femmes disposent des outils nécessaires pour une participation effective, une égalité d'accès aux services financiers et le droit de posséder les facteurs de production.

75. Son pays a œuvré pour que les femmes participent activement au processus de développement en intégrant des programmes favorisant l'égalité des sexes et la productivité économique des femmes. Plus de 70 % des Kényans des zones rurales tirent leurs revenus de l'agriculture, un secteur où les femmes endossent le plus lourd fardeau, conciliant à la fois l'éducation des enfants et les responsabilités familiales.

76. Alors que les Kényanes sont tributaires de la terre pour leur revenu, elles ne possèdent que 1 % de la totalité des terres agricoles. Le Gouvernement kényan a donc promulgué une série de lois qui reconnaissent et protègent le droit des femmes à la propriété, y compris après leur divorce et leur remariage.

77. Grâce à l'instauration, en 2003, de la gratuité de l'éducation, la parité des sexes a été atteinte dans l'éducation primaire. L'égalité des sexes constitue également la priorité du plan de développement national, Vision à l'horizon 2030. Les plans de développement national à moyen terme mettent

également l'accent sur l'intégration des questions de genre et sur l'autonomisation des femmes. Au moins 30 % des marchés publics sont réservés aux femmes, aux jeunes et aux personnes souffrant de handicap. Le Gouvernement kényan a également créé le Fonds pour les femmes entrepreneurs pour permettre aux femmes qui souhaitent créer ou élargir leur entreprise d'accéder à des fonds de développement sans qu'elles ne soient obligées de fournir des garanties. Par ailleurs, le Kenya a adopté plusieurs lois sanctionnant les crimes commis à l'encontre des femmes et des filles, notamment la traite des êtres humains, les mutilations génitales féminines, la violence sexuelle et d'autres crimes sexistes.

78. La Constitution kényane prévoit en outre que pas plus des deux tiers des membres de tout organe dont les postes sont pourvus par élection ou par nomination ne doivent être du même sexe. Par conséquent, le cabinet kényan compte 30 % de femmes, le ministère de la justice plus de 40 % et le parlement national plus de 25 %.

79. Étant donné que ce sont principalement les femmes qui sont chargées de s'approvisionner en eau, de produire les denrées alimentaires et de ramasser du bois, celles-ci sont les plus touchées par la dégradation des ressources telles que la terre, l'eau, les arbres et les pâturages. Il est donc important que davantage de femmes participent au débat sur le changement climatique.

80. **M^{me} Özgür** (Turquie) dit que grâce aux objectifs du Millénaire pour le développement durable, l'extrême pauvreté a été éliminée dans plusieurs pays, y compris en Turquie. Cependant, la pauvreté demeure un problème très grave dans le monde entier, y compris dans les pays les plus riches ; son élimination constitue donc le plus grand défi et un prérequis indispensable au développement durable.

81. La pauvreté est le résultat de déséquilibres structurels dans les processus de développement et ses causes profondes sont complexes. Dans ce contexte, la Turquie soutient l'inclusion d'un indice global de pauvreté multidimensionnelle, comme le propose l'Oxford Poverty and Human Development Initiative, qui deviendrait le principal indicateur pour suivre et mesurer l'évolution de la pauvreté dans les cibles et les objectifs de développement durable.

82. Étant donné que le chômage reste l'une des principales causes de la pauvreté, l'élimination de la

pauvreté exige une croissance économique soutenue pour créer des emplois productifs et décents pour tous. Il est également indispensable de s'attaquer aux inégalités en favorisant le développement durable et la distribution des richesses, et en créant des mesures de protection sociale pour les groupes vulnérables.

83. Les politiques financières devraient créer des économies inclusives et favoriser ainsi la participation des femmes. Leur autonomisation est cruciale non seulement d'un point de vue social, mais aussi parce qu'elle aura un impact positif sur la croissance économique. Sa délégation a donc soutenu la création, à Istanbul, du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

84. La lutte contre la pauvreté repose sur l'intégration adéquate des objectifs de développement durable dans les plans et les stratégies nationales. Il est nécessaire de créer les conditions favorables au bien-être et à la prospérité du pays, afin que la population ne soit pas obligée d'aller les chercher ailleurs.

85. **M^{me} Beekma Reis** (État plurinational de Bolivie) précise que la crise économique engendrée par le capitalisme et les modes de vie axés sur la consommation illimitée, dans un monde aux ressources limitées, a contribué à la pauvreté dans le monde entier. Pour éliminer la pauvreté d'ici à 2030, il est nécessaire d'abandonner les valeurs du système capitaliste : l'égoïsme, l'individualisme et le consumérisme. Le capitalisme est un système qui ravage les ressources naturelles et provoque une dégradation de l'environnement, plaçant l'économie au service de la politique et instituant la dictature des institutions financières. Le néolibéralisme, la privatisation et l'économie de marché n'ont engendré que la pauvreté, l'exclusion, la faim et la marginalisation. L'élimination de la pauvreté, de la faim et de toutes les formes d'inégalités est donc un impératif éthique, social, politique et économique pour toute l'humanité.

86. Il faut modifier les modes de consommation et de production. Le développement durable doit s'inscrire dans une démarche globale et en harmonie avec la nature, et doit promouvoir la protection des droits humains tout en répondant aux besoins matériels, spirituels, individuels et collectifs de tous les peuples, y compris ceux des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés rurales. La délégation

bolivienne défend une vision du développement qui s'inspire de la sagesse des peuples autochtones et repose sur les principes de la solidarité et du bien vivre, et comprend que cette dernière est radicalement différente des principes occidentaux de la concurrence et du mieux vivre. Bien vivre signifie vivre en harmonie avec toute l'humanité et la planète. Par conséquent, sa délégation est heureuse de constater que le Programme de 2030 reconnaît que les pays ont des visions différentes de l'avenir et qu'ils utiliseront des instruments différents pour parvenir au développement durable.

87. Si son pays est parvenu à réduire l'extrême pauvreté de près de 20 % entre 2005 et 2013, son élimination totale reste un défi majeur. Pour atteindre les objectifs du Programme de 2030, les pays en développement doivent bénéficier d'un cadre international favorable qui ne fait pas de favoritisme. Il est nécessaire de concevoir un nouveau paradigme et de ne pas réitérer les erreurs commises dans le cadre des anciens modèles de développement. Le développement est un moyen, pas une fin. La finalité, c'est de bien vivre en harmonie avec la Terre nourricière.

88. L'**Archevêque Auza** (Observateur du Saint-Siège) dit que sa délégation voit un encouragement dans le fait que, pour la première fois, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté devrait atteindre moins de 10 % de la population mondiale d'ici à la fin de l'année 2015. Cependant, l'extrême dénuement dans lequel vivent plus de 700 millions de personnes nous rappelle l'ampleur du défi que pose l'élimination de la pauvreté d'ici 2030. Ce défi est d'autant plus grand que les progrès ont été lents pour les seuils de pauvreté les plus élevés, qu'il est extrêmement difficile d'extirper les populations de l'extrême pauvreté et que bon nombre des personnes qui en sont sorties ont connu une amélioration temporaire avant une rechute d'autant plus douloureuse et fragilisante.

89. Le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté de deux dollars par jour n'a que très faiblement diminué, passant de 2,59 milliards à 2,2 milliards, ce qui signifie que la pauvreté résiste davantage alors même que l'on progresse sur l'échelle économique. Il est particulièrement difficile d'atteindre les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, qui se trouvent généralement dans les zones isolées. En effet, sans route et sans électricité, l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable et aux autres services

essentiels reste précaire. Par ailleurs, même lorsqu'on a réussi à vaincre l'extrême pauvreté et à passer au-dessus du seuil fatidique, il peut s'avérer difficile de maintenir un niveau économique suffisant en raison des nombreux chocs auxquels on est susceptible d'être confronté.

90. Le Programme de 2030 accorde la priorité absolue à l'élimination de la pauvreté dans le monde tout en inscrivant ce problème dans le contexte d'une crise écologique mondiale imputable aux anciens modèles de développement. Depuis trop longtemps, on considère le développement uniquement en termes de croissance économique et d'accumulation effrénée des richesses. Cependant, ce modèle ne valorise pas la vie humaine et ne permet pas d'éliminer la pauvreté.

91. Il faut bâtir un paradigme réellement nouveau, basé sur le principe de la dignité de chaque être humain, reconnaissant que l'extrême pauvreté est une insulte à cette dignité. Le nouveau paradigme pour le Programme de 2030 doit être guidé par un concept pérenne de justice, car c'est l'existence même de femmes et d'hommes qui est en jeu, et les pauvres doivent avoir la possibilité de prendre en main leur propre développement. L'exclusion est une insulte à la dignité humaine et la principale cause de l'extrême pauvreté, l'une de ses formes les plus préjudiciables étant l'exclusion des femmes et des filles de l'éducation.

92. Les politiques d'inclusion sociale doivent promouvoir la participation active de tous les segments de la société sur le marché du travail, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les groupes autochtones. L'inclusion active doit inclure l'accès à un enseignement et à des soins de santé de qualité, à l'eau et à l'énergie et à des ressources matérielles, sociales et culturelles adéquates.

93. **M. Shawesh** (Observateur de l'État de Palestine) affirme qu'éliminer la pauvreté c'est vivre dans la dignité et offrir un meilleur avenir aux prochaines générations. Malheureusement, les rapports internationaux montrent que les taux de pauvreté augmentent et que le coefficient de Gini qui mesure les inégalités est nettement supérieur à zéro. Comme l'indique le Programme de 2030, la communauté internationale doit déployer des efforts concertés pour venir en aide à plus de 1,5 milliard de personnes qui vivent dans la pauvreté.

94. En Palestine, la pauvreté s'aggrave, notamment en raison de l'occupation israélienne et du terrorisme exercé par les colons, qui vise à la fois le peuple palestinien et ses terres. Se référant au rapport préparé par le Conseil économique et social et présenté comme une note par le Secrétaire général (A/70/82-E/2015/13), le représentant ajoute que la poursuite de la construction du mur de Cisjordanie a entraîné l'annexion de près de 10 % de la Cisjordanie et des territoires occupés à Jérusalem-Est, isolant plus de 10 000 agriculteurs palestiniens dont la moitié seulement se sont vus accorder une autorisation spéciale pour accéder à leurs terres dans la zone de jointure, les autres étant privés de leurs moyens de subsistance.

95. La pauvreté est également causée par les attaques permanentes et systématiques des colons dans le domaine agricole, qui constitue le nerf de l'économie palestinienne. Les colons israéliens ciblent les arbres fruitiers, principalement les oliviers. En 2014, 10 596 arbres ont été déracinés, brûlés ou aspergés de produits chimiques toxiques. Par ailleurs, l'offensive menée par Israël contre Gaza a totalement détruit 1 035 hectares d'arbres fruitiers, 2 415 hectares de cultures maraîchères en plein champ prêtes à être récoltées et 185 hectares de cultures maraîchères sous serre. La consommation quotidienne d'eau d'un Israélien est sept fois supérieure à celle d'un Palestinien. Le coût total estimatif de l'offensive israélienne contre Gaza est de l'ordre de 450 à 550 millions de dollars des États-Unis.

96. Le représentant israélien a déclaré qu'en l'espace de 68 ans, son pays avait transformé un désert en un pays productif et civilisé. Il faut réfuter cet énorme mensonge. Ce désert est la terre ancestrale de la Palestine où ont prospéré de nombreuses cités plus anciennes que toute l'histoire des tribus d'Israël. Le désert auquel sa délégation a été contrainte de renoncer hébergeait autrefois des aéroports, des cinémas, des universités, des écoles, des chemins de fer, des ports et des hôtels, et possédait son propre gouvernement, sa monnaie, son système fiscal et même une équipe de football. Évoquant les nombreuses générations de sa famille, il déclare que la terre de Palestine n'a jamais été un désert et qu'elle ne le deviendra jamais.

97. **M. de Looz Karageorgiades** (Observateur pour l'Ordre souverain de Malte) dit que l'élimination de la pauvreté est la clé de l'élimination de bien d'autres maux. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la

reconnaissance et l'affirmation de la dignité de l'homme sont au cœur même des activités de l'Ordre souverain militaire de Malte. Sa mission est de venir en aide à toute détresse sans distinction de race, d'origine ou de religion, et il intervient dans plus de 120 pays, fort de ses relations diplomatiques avec 104 États. Certains de ses projets les plus récents étaient consacrés à l'élimination de la pauvreté sous tous ses aspects. De nombreux projets sont également destinés à fournir une aide médicale aux réfugiés qui fuient les guerres, la violence et la pauvreté. À l'occasion d'une rencontre récente, le Pape François et le Grand Maître de l'Ordre ont exprimé leur profonde préoccupation à l'égard du trafic d'êtres humains en Méditerranée, dont beaucoup sont des enfants non accompagnés.

98. **M^{me} Mucavi** (FAO) souligne que le lien entre la pauvreté et la faim est encore plus palpable dans les zones rurales des pays en développement, où les pauvres dépendent de l'agriculture pour leur subsistance. Les agriculteurs pauvres sont vulnérables face aux crises et aux chocs sociaux, économiques et environnementaux, et la protection sociale et donc un élément clef du succès des stratégies de lutte contre la pauvreté et de promotion de la sécurité alimentaire et nutritive, comme l'indique le rapport récemment publié par la FAO et intitulé « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture ». Le rapport souligne que la protection sociale peut être couplée à des mesures de soutien du secteur agricole, notamment en achetant aux petits agriculteurs locaux les denrées nécessaires pour préparer les repas scolaires. Les transferts en espèces ou en nature peuvent également contribuer à accroître les revenus et à renforcer la sécurité alimentaire en améliorant l'accès à la nourriture en cas de besoin et en permettant aux foyers ruraux d'acheter des outils agricoles. Des programmes favorisant la parité entre les sexes renforceraient davantage la protection sociale en donnant aux femmes les moyens de gérer le revenu du ménage, améliorant ainsi le bien-être et la nutrition de la famille.

99. Cependant, les programmes de protection sociale ne parviendront pas à briser à eux seuls le cercle vicieux de la pauvreté rurale. Ils doivent s'inscrire dans une stratégie plus large incluant un appui productif aux familles rurales. De manière globale, les liens entre la protection sociale et l'agriculture pourraient contribuer au développement rural et à l'autonomisation des collectivités.

100. **M. Amer** (Israël), exerçant son droit de réponse, précise que sa délégation est obligée de répondre aux déclarations honteuses formulées par le représentant de l'État de Palestine, qui utilise mensonges et calomnies pour inciter à la violence en empoisonnant l'esprit des Palestiniens et en attisant la haine. Des dizaines de Palestiniens sont impliqués dans vingt attaques survenues la semaine dernière, attaques inspirées par les remarques calomnieuses et le comportement irresponsable des dirigeants palestiniens. Ce n'est pas en martelant des mensonges qu'on en fera des vérités. Les autorités palestiniennes devraient dédramatiser la situation sur le terrain plutôt que de jeter de l'huile sur le feu. Un tel comportement est contreproductif pour les travaux de la Deuxième Commission, auxquels Israël est extrêmement dévoué.

La séance est levée à 18 h 5.